

## Éléments de cadrage

### Personnes concernées :

- 18 à 25 ans (9%)
- 26 à 35 ans (15%)
- 36 à 45 ans (23%)
- 46 à 55 ans (30%)
- 56 à 65 ans (23%)

### A l'entrée de la 6<sup>ième</sup> :

- maîtrise des outils de la langue pour lire (67%)
- maîtrise des outils de la langue pour écrire (57%)
- capacité à produire un texte (63%)

Plus de trois millions de personnes de 18 à 65 ans sont en situation d'illettrisme. 59% d'entre eux sont des hommes (41% des femmes), et plus de la moitié ont plus de 45 ans.

Selon le Ministère de l'Education Nationale, en 2007, parmi les élèves scolarisés en fin de CM2, 14% ne maîtrisaient pas les compétences de base en français, respectivement 8% en mathématiques.

Le coût de ces carences frôlerait les 15 milliards d'euros par an :

- 200 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans aucune qualification et le montant des dépenses consacrées à ces formations non valorisées est estimé à 10 milliards d'euros par an,
- Le seul redoublement coûterait annuellement 4 milliards d'euros,
- Le surcoût annuel entraîné par les prolongations de scolarité et l'ensemble des formations, stages et autres tentatives de réinsertion culturelle, sociale et professionnelle, approcherait le milliard d'euros.

La lutte contre l'illettrisme passe par des mesures d'aides directes aux personnes illettrées, mais ne peut se concevoir sans une prévention largement en amont, c'est-à-dire par un dépistage des troubles du langage oral et écrit et leur prise en charge adaptée le plus précocement possible, à savoir dans la petite enfance.

## Place de l'orthophonie

### Les pathologies qui font le lit de l'illettrisme:

- Dyslexie,
- Dysorthographe,
- Dysgraphie,
- Dyscalculie,
- Dyspraxie,
- Dysphasie,
- Retards de langage & de parole

## Compétences des orthophonistes

Le décret 2002-721 du 2 mai 2002 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'orthophoniste donne aux orthophonistes les moyens de remplir leur mission de lutte contre l'illettrisme. L'article 4 de ce décret précise :

- « La rééducation orthophonique est accompagnée, en tant que de besoin, de conseils appropriés à l'entourage proche du patient »,
- « L'orthophoniste propose des actions de prévention, d'éducation sanitaire ou de dépistage. Il participe à des actions concernant la formation initiale et continue des orthophonistes et éventuellement d'autres professionnels »,
- « Il participe à la lutte contre l'illettrisme ou à la recherche dans le domaine de l'orthophonie ».

## Actions des orthophonistes

La Fédération Nationale des Orthophonistes initie, organise, soutient et encourage les actions participant à la lutte contre l'illettrisme. On peut notamment recenser les actions suivantes :

- Dans plusieurs régions de France, les orthophonistes participent à l'élaboration des pages « Objectif Langage » insérées dans les carnets de santé distribués à la naissance d'un enfant,
- En Alsace, les orthophonistes se rendent dans les maternités pour une action en destination des jeunes parents : « 1bébé, 1 livre » : des livres adaptés aux bébés sont offerts aux jeunes parents lors d'ateliers « langage » afin de les sensibiliser à l'importance du livre dès le plus jeune âge,

- Les orthophonistes collaborent avec les équipes pédagogiques pour la mise en place du repérage des élèves en difficultés et de la remédiation adaptée et personnalisée dans les établissements scolaires ou interviennent dans les réunions de parents d'élèves pour expliquer ce que sont les troubles pouvant mener à l'illettrisme,
- Les orthophonistes conçoivent et distribuent des supports (plaquettes, affiches, DVD) destinées aux médecins prescripteurs, aux institutions, aux enseignants,
- Les orthophonistes participent à des actions européennes, relayées en région, pour la promotion de la lecture et l'utilisation du livre dès le plus jeune âge.

## Propositions de la Fédération Nationale des Orthophonistes

Les orthophonistes participent à la lutte contre l'illettrisme en informant les pouvoirs publics, les associations, le grand public et les professionnels concernés.

Le 15 décembre 2005, au Sénat, la Fédération Nationale des Orthophonistes a organisé le colloque « 4 temps, 7 mesures, des actions pour agir contre l'illettrisme » qui a réuni chercheurs et praticiens autour de la problématique de la lutte contre l'illettrisme. Ce colloque a permis de dégager un consensus sur des actions à mener pour prévenir, dès le plus jeune âge, les troubles du langage et veiller à ce que tout soit fait pour éviter à terme que des personnes ne se retrouvent en situation d'illettrisme.

Les constats du colloque amenaient à cibler quatre temps pour agir de manière concrète, efficace et surtout de façon pérenne :

- 1<sup>er</sup> temps : développer le langage oral,
- 2<sup>ème</sup> temps : développer les compétences à lire,
- 3<sup>ème</sup> temps : permettre l'accès aux connaissances,
- 4<sup>ème</sup> temps ; favoriser la formation permanente.

A tous ces temps, il est primordial que sept mesures soient déclinées :

- Information des publics,
- Multiplication des actions de dépistage,
- Organisation en partenariat des actions de remédiation,
- Participation des orthophonistes à la formation des acteurs pédagogiques en particulier en ce qui concerne les freins aux apprentissages,
- Utilisation d'outils adaptés ;
- Intégration personnalisée,
- Pérennisation des actions existantes, à tous les temps.

**Copyright :**

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de la Fédération Nationale des Orthophonistes (adresser les demandes à [fno@wanadoo.fr](mailto:fno@wanadoo.fr))



**Auteur :**

Fédération Nationale des Orthophonistes

**Adresse :** 145 boulevard de Magenta - 75010 Paris

**Contact :**

Secrétariat : 01.40.35.63.75 - [fno@wanadoo.fr](mailto:fno@wanadoo.fr)

**Site web :**

[www.orthophonistes.fr](http://www.orthophonistes.fr)